



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/194

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECH.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : Dossier de demande de subvention pour la réhabilitation d'un logement sis au lieu-dit « Les Sartrous ».- Etat – Dotation Equipement Territoires Ruraux 2022 (DETR) - Priorité n°6 - Conseil Départemental de l'Ariège - Fonds Départemental d'Action Locale 2022 (FDAL) - critères logement social.

La ville de Lavelanet dispose d'un parc immobilier de logement qu'elle souhaite réhabiliter. Ainsi, elle dispose d'un logement au 32, les Sartrous, cadastré section C n°5961 à Lavelanet.

Afin de reconstituer une offre de logement en accord avec le contexte du centre-ville et la démolition des immeubles, la ville de Lavelanet met en œuvre la réhabilitation d'un logement communal de type T3, d'environ 100 m². Le montant des travaux mentionnés susdits s'élève à hauteur de 39 599,59 € HT.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'une part le plan de financement suivant et d'autre part de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour un montant total de 9 900 €. Puis, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du critère logement social pour un montant de 10 700 €.

Tableau récapitulatif de l'opération globale.

Description	Montant (HT)
Travaux	39 599.59 €
Total	39 599.59 €

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2022	9 900 €	25 %
Réhabilitation de logement	10 700 €	27 %
Conseil Départemental de l'Ariège	18 999.59 €	48 %
Autofinancement		
TOTAL	39 599, 59 €	100 %

Puis Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés **(28 voix POUR)**

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 pour un montant de 9 900 €, et auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du logement social pour un montant de 10 700 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant, seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ